



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 ..... : 30  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### ❖ Élection d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Ninon PECHINOT en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 22 janvier 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 22 janvier 2018.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres s'y afférents (alinéa 6),
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (alinéa 26),

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DÉCISION N° 1 DU 19 FÉVRIER 2018  
Exécutoire le 27 février 2018**

**DIRECTION DES FINANCES**

3<sup>ème</sup> groupe scolaire à Saint-Cyr-sur-Loire

Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2018

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 7 156 050,00 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses estimées..... 7 156 050,00 € HT

Recettes estimées :

DETR 2018 (estimation)	600 000,00 €
Conseil Départemental 37	150 000,00 €
Emprunt et autofinancement	6 406 050,00 €



**DÉCISION N° 2 DU 19 FÉVRIER 2018**  
Exécutoire le 27 février 2018

**VIE CULTURELLE**

Organisation d'un spectacle intitulé « Tartuffe je vous le raconte en cinq actes »  
le 13 mars 2018 à 14 h 00 à l'Escale

Fixation des tarifs :

Tarif plein : 14,00 €

Tarif réduit 1 : 12,00 €

Tarif abonnement : 10,00 €

Tarif réduit 2 : 7,00 €

Pour mémoire :

*Tarif réduit 1 : aux étudiants, aux groupes d'au moins 10 personnes, aux adhérents des comités d'entreprises, adhérents à l'Intercos 37, aux titulaires de la carte famille nombreuse, les abonnés à l'Espace Malraux et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif.*

*Tarif abonnement : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles à l'Escale*

*Tarif réduit 2 : personne titulaire d'un PCE (Passport Culturel Etudiant), scolaires, jeunes de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de RSA et de l'ASPA*

**DÉCISION N° 3 DU 19 FÉVRIER 2018**  
Exécutoire le 27 février 2018

**PETITE ENFANCE**

Tarifs publics 2018

Accueil Collectif (Souris Verte et Pirouette)

Participation des familles (voir annexes pages suivantes)

**DÉCISION N° 4 DU 26 FÉVRIER 2018**  
Exécutoire le 27 février 2018

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

Sinistre automobile

Remboursement de franchise au garage GIRODEAU-BLOSSIER – 10 rue de la Lande – Saint-Cyr-sur-Loire

Montant du remboursement : 542,00 € (cinq cent quarante-deux euros)

**DÉCISION N° 5 DU 27 FÉVRIER 2018**  
Exécutoire le 27 février 2018

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Mise à disposition dérogatoire d'un local commercial situé au 77 rue Victor Hugo  
et 58 avenue de la République



Désignation d'un occupant : Groupe GAMBETTA  
Perception d'une redevance : 900,00 € (neuf cents euros) par mois.

❖ **Affaires Générales – Actions de formation en direction des élus – Bilan 2017 et perspectives 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des formations dispensées aux élus en 2017,
- 2) Prend acte des orientations proposées pour 2018.

❖ **Déplacement de Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier Adjoint, et de Monsieur Christian VRAIN, Adjoint en charge de l'embellissement de la ville à Paris, le mercredi 7 mars 2018, afin de recevoir le trophée de la Fleur d'Or – Mandat spécial - Régularisation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier-Adjoint et Monsieur Christian VRAIN, Adjoint en charge de l'Embellissement de la Ville, d'un mandat spécial, pour leur déplacement à Paris le mercredi 7 mars 2018, à titre de régularisation.
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par les élus concernés, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budgets Primitifs – Exercice 2018 – Vote du budget principal et des budgets annexes**

**A – Budget Principal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE et son pouvoir Mme de CORBIER, M. DESHAIES)  
ABSTENTION : -- VOIX

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **30 368 312 €**



1°) La section de fonctionnement s'élève à **20 324 912 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) **9 995 352 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **1 784 687 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**687 000 €**) qui régresserait de **100 000 € (montant définitif non disponible à ce jour)**. Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 099 900 €**, les produits des services et recettes diverses à **2 083 944 €** et le report de l'excédent 2017 pour **3 326 918 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **14 344 912 €** avec les rémunérations du personnel pour **8 629 480 € (- 2,56 %)**, les charges à caractère général **3 756 325 € (-1,27 %)** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, subventions, participations pour **1 427 408 €**, les intérêts de la dette pour **405 000 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **126 699 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **5 980 000 €** ce qui représente l'autofinancement affecté à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports à **10 043 400 €**

Le programme d'investissement s'élève à **6 860 250 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie : **763 500 €**
- Infrastructures : **63 000 €**  
(part non transférée à la Métropole)
- Equipements sportifs et de loisirs : **179 000 €**
- Programme culturel « L'art est dans la rue » **5 000 €**
- Bâtiments communaux : **4 318 500 € (dont 3<sup>ème</sup> groupe scolaire pour 3,2 millions d'euros)**
- Sécurité publique : **25 000 €**
- Moyens techniques des services: **365 000 €**
- Fonds de concours versé à la Métropole **1 141 250 €**  
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)

Un emprunt est prévu pour 2018 pour **2 200 000 €**. Le remboursement en capital représente **2 250 000 €** soit un désendettement prévisionnel de **50 000 €**.

## **B – Budget annexe ZAC Bois Ribert**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **1 810 650 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **2 050 783 €** en dépenses et recettes d'investissement.



### C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE et son pouvoir Mme de CORBIER, M. DESHAIES)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **4 009 135 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **3 470 880 €** en dépenses et recettes d'investissement.

### D – Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE et son pouvoir Mme de CORBIER, M. DESHAIES)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **8 293 304 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 352 366 €** en dépenses et recettes d'investissement.

### E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre»

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **202 184 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **360 956 €** en dépenses et recettes d'investissement.

### F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **550 000 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **865 226 €** en dépenses et recettes d'investissement.



## G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **1 347 228 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **528 845,50 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie).

### ❖ Autorisations de programme

## A – Modification et vote de l'autorisation de programme pour la construction d'un troisième groupe scolaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2016/01 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé									
2016/01	3 <sup>ème</sup> Groupe scolaire	8 900 000	10 000 000	451 149	3 200 000	6 000 000	348 851	0	0	autofinancement Vente foncier Balzac subvention emprunt	2 483 760 1 056 000 2 860 240 3 600 000	10 000 000

- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 indiqués dans le tableau ci-dessus.

## B – Modification et vote de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'ancienne mairie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne Mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,



N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé									
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 120 000	0	700 000	1 500 000	920 000		0	autofinancement	1 383 509	3 120 000
										Subvention	353 491	
										emprunt	1 383 000	

2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 indiqués dans le tableau ci-dessus.

❖ **Budget Primitif 2018 – Subventions accordées aux diverses associations**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Attribue ces subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 258 031,00 € :

LIBELLE	MONTANT
COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL	8 000,00 €
ASSOCIATION DEPART.PROTECTION CIVILE	3 000,00 €
SPA de LUYNES	400,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Monsieur BOIGARD</b>	<b>11 400,00 €</b>
REVEIL SPORTIF ST CYR-SUR-LOIRE	126 751,00 €
ETOILE BLEUE ST CYR-SUR-LOIRE (avance de 20 000 €)	40 000,00 €
SAINT-CYR TOURAIN AGGLO.HANDBALL	31 000,00 €
ASSOCIATION JUJITSU ST CYR-SUR-LOIRE	1 000,00 €
ASSOCIATION JUDO ST CYR-SUR-LOIRE	9 000,00 €
AMICALE PETANQUE DE ST CYR-SUR-LOIRE (réserve)	300,00 €
AMICALE DES PECHEURS	350,00 €
CLUB EQUESTRE GRENAIERE	3 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERGSON	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BECHELLERIE	200,00 €
ASSOCIATION PASSE MA DANSE	500,00 €
BRIDGE CLUB	900,00 €
AMICALE NUMISMATIQUE DE TOURAIN	150,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Monsieur MARTINEAU</b>	<b>213 751,00 €</b>





LIBELLE	MONTANT
BIBLIOTHEQUES SONORES de l'ASSO.DES DONNEURS DE VOIX	200,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	300,00 €
ASSOCIATION EMERGENCE (réserve)	500,00 €
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE POPULAIRE (réserve)	200,00 €
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE RESEAU CARITAS	500,00 €
JALMAV TOURAINE	100,00 €
RESTO-RELAIS DU COEUR d'INDRE ET LOIRE (réserve)	800,00 €
AIDES	150,00 €
ANIMATION LOISIRS HOPITAL LES BLOUSES ROSES	150,00 €
ASSOCIATION LES BLOUSES NOTES (réserve)	300,00 €
ASSOCIATION LES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES (réserve)	200,00 €
PLANNING FAMILIAL	600,00 €
CENTRE PORTE OUVERTE (réserve)	200,00 €
S.O.S. AMITIES	200,00 €
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE	200,00 €
AFM TELETHON	150,00 €
CTP 37	250,00 €
COMBATTRE LA PARALYSIE (réserve)	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Madame JABOT</b>	<b>5 200,00 €</b>
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	200,00 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PERIGOURD	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE HONORE DE BALZAC	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE REPUBLIQUE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BERGSON	700,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BECHELLERIE	700,00 €
C.F.A.- B.T.P LOIR ET CHER	80,00 €
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	560,00 €
C.F.A.- B.T.P SAINT PIERRE DES CORPS	880,00 €
UNION DELEGUES DEPART.EDUCATION NATIONALE	110,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Madame BAILLERAU</b>	<b>4 630,00 €</b>



LIBELLE	MONTANT
ENSEMBLE VOCAL DE LA PERRAUDIERE	1 600,00 €
COMPAGNIE DU BONHEUR	1 300,00 €
ASSOCIAT.RECHERCHE ART CONTEMPORAIN	8 500,00 €
LES ATELIERS CAPHARNAUM	700,00 €
ASSOCIAT. LA TROUPE D'UTOPISTES	500,00 €
ASSOCIAT.FESTHEA	4 000,00 €
COMPAGNIE MARISKA VAL DE LOIRE (réserve)	500,00 €
VIVA IL CINEMA	500,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Monsieur MILLIAT</b>	<b>17 600,00 €</b>
COMITE DES VILLES JUMELEES	1 700,00 €
ASSOCIAT.TOURAINE FRANCE-SLOVENIE	300,00 €
HOMMES & PATRIMOINE ST CYR-SUR-LOIRE	900,00 €
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBAT. & VICTIMES DE LA GUERRE	600,00 €
CONSERVATOIRE PATRIMOINE BRODERIE DE TOURAINE	200,00 €
COMITE I&L CONCOURS NLE RESISTANCE & DEPORTATION	150,00 €
ASSOCIAT.NLE ANCIENS COMBAT. & AMIS DE LA RESISTANCE	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Madame LEMARIE</b>	<b>3 950,00 €</b>
ASSOCIAT.FAMILLES VICTIMES ACCIDENTS CIRCULATION	300,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Monsieur GILLOT</b>	<b>300,00 €</b>
AMICALE PETITS JARDINIERS "la TRANCHEE ST CYR"	700,00 €
SAUVE QUI PLUME	250,00 €
STE HORTICULTURE TOURAINE "VAL DE CHOISILLE	250,00 €
<b>SOUS-TOTAL : Monsieur VRAIN</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>TOTAL....</b>	<b>258 031,00 €</b>

Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de **73 249,00 €** en provenance de Tours Métropole Val de Loire, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 53 249,00 €, soit un montant total de ..... 180 000,00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de ..... 50 000,00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : ..... 1 000,00 €,
- Association Festhéra : 4 500,00 €, soit un montant total de ..... 8 500,00 €,
- Festival théâtre du Val de Luynes : ..... 3 000,00 €,



- Viva II Cinéma : ..... 500,00 €,
- Théâtre de l'Ante : ..... 1 000,00 €.

❖ **Impôts locaux 2018 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018. Pour rappel, ces derniers sont fixés depuis 2009 comme suit :

TAXES	TAUX 2018
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Fonds de concours annuels versés par Tours Métropole Val de Loire – Année 2018**

**A - Annuel**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2018, l'attribution d'un fonds de concours (dont le montant total est estimé à la somme de 259.000,00 €), pour le financement des acquisitions foncières pour l'année 2018.

**B – Programme d'illuminations 2018/2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2018, l'attribution d'un fonds de concours de 6 000,00 €.

**C – Programme d'animations culturelles à rayonnement intercommunal**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, une aide financière pour la saison culturelle de l'Escale, la journée de la Marionnette et Nature Ô Cœur.

#### D – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Métropole Tours Val de Loire au titre de 2018, l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine municipale.

#### ❖ Finances - Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 16 février et le 15 mars 2018

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

#### ❖ Finances - Marchés publics – Liste des marchés au cours de l'année 2017 – nom des attributaires

Monsieur HÉLÈNE signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2017 selon l'article 133 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) et de l'arrêté du 21 juillet 2011. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

#### ❖ Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 27 mars 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 27 mars 2018.

#### ❖ Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire - Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018

Madame LEMARIÉ signale qu'une grande partie de ce Conseil Métropolitain a été consacrée au Budget 2018.

Les principaux indices prévisionnels pour 2018 s'établissent de la façon suivante :

- PIB : + 1,7 % (+ 1,9 % en 2017)
- Evolution de l'inflation : 1,1 % (1,2 % en 2017)



- Déficit prévu : autour de 2,6 % du PIB à la fin de l'année.
- Stabilisation de la dette publique à 96,8 % du PIB, comme en 2017.

Les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales continuent de baisser : - 9 % en moyenne. Aussi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est devenue nécessaire : soit 1,2 %.

Les recettes de fiscalité progresseront de 1,71 %, avec des taux maintenus, excepté celui de la taxe des ordures ménagères, qui passera de 8,78 % à 8,96 %. L'augmentation est faible mais c'est la première depuis 15 ans. Elle est due aux projets du Centre de Tri Interdépartemental et de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE).

Les dépenses d'investissement sont fixées à 50 millions d'euros. L'autofinancement représente une épargne brute de 27,9 millions d'euros et une épargne nette de 15,8 millions d'euros. L'encours de la dette est de 401 millions d'euros, tous budgets confondus. La Métropole s'est désendettée de 6,5 millions en 2017.

**Madame LEMARIÉ** souligne que la situation est bonne pour la Métropole car le ratio de Klopfer, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette, au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité, est de 8 ans, tous budgets consolidés).

Les points suivants ont également été abordés :

#### Sport :

- Salle de Sport de Druye : la Métropole a décidé de construire un équipement sportif polyvalent à Druye pour répondre à une demande sur cette partie du territoire, tant au niveau des scolaires, que des clubs, des différents utilisateurs communaux, voire métropolitains.
- Nomination du délégué pour la gestion du Centre Aquatique de Luynes (société Espace Récréa)

#### Aménagement urbanistique :

- Délibérations pour l'instauration des périmètres de droit de préemption urbain sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et de la révision du POS en PLU.

#### Energie :

- Choix d'un délégataire pour un contrat de concession d'un réseau de chaleur de 17 kilomètres mis en place dans la ZAC Plessis-Botanique – l'Hôpital, Maryse Bastié et boulevard Thiers, Mairie de Tours, Lycée Descartes, Champ de Mars, avec la construction d'une usine biomasse, chauffage au bois et au grain de raisin dans la zone du Menneton. Cela représentera une économie pour les particuliers.

Le soumissionnaire choisi, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, est ENGIE – ENERGIES SERVICES.

#### ❖ **Compte rendu de la session budgétaire et de la commission générale du lundi 19 mars 2018**

Les rapporteurs n'ont rien à ajouter.

#### ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 15 mars 2018**



Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

## ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs :** Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative

### ❖ Vie Associative – Convention réglementant le prêt de matériel aux associations et aux particuliers

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention-type de mise à disposition de matériel technique,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint délégué à la Vie Associative, à signer ladite convention avec les différents emprunteurs.

### ❖ Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 12 mars 2018

Madame JABOT signale que lors de ce Conseil d'Administration a été voté le budget primitif 2018. Le traiteur ainsi que l'animation ont été choisis pour le déjeuner de Printemps des seniors, qui aura lieu le samedi 31 mars. Il s'agit de Hardouin pour le traiteur et de l'orchestre F. SIROTTEAU pour l'animation.

Madame JABOT précise que les ateliers sophro-parentalité se dérouleront du 10 au 16 avril 2018. L'atelier cuisine se déroulera le mercredi 11 avril 2018. Elle souligne que le CCAS a participé à la réalisation de deux ateliers intergénérationnels « Vieillir debout » avec la représentation théâtrale « Les insoumis » qui aura lieu le dimanche 8 avril 2018 à l'Escale. Elle précise que ces ateliers sont très appréciés des personnes âgées.

Les ateliers de chant choral sont mis en place depuis le 12 mars et rencontrent beaucoup de succès puisque 20 personnes sont inscrites. Madame JABOT signale que jeudi prochain aura lieu la visite de Monsieur Jean Marie DRU, président du Comité UNICEF, dans le cadre des Villes Amies des Enfants, à la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, dans les salons Ronsard, en présence des élus de Fondettes et de Joué-Lès-Tours, autres villes du Département qui détiennent ce label.

### ❖ Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 13 mars 2018

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs :** Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement  
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport

❖ **Mise à disposition des locaux de l'école République au profit de l'association CROCC pour l'organisation d'une fête de quartier le 2 juin 2018 - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve les termes de ladite convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association CROCC pour y organiser une fête de quartier.

❖ **Accueil de loisirs sans hébergement du Moulin Neuf et Cap Jeunes – Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine pour la période 2018/2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention FAAL proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Piscine Municipale Ernest Watel – Création d'une catégorie tarifaire pour les accompagnateurs des personnes venues prendre des cours de natation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer cette catégorie tarifaire,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 14 mars 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain  
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué au Développement Durable

- ❖ Cession foncière - ZAC du Bois Ribert – Cession du lot n° 7 à Messieurs BOUETEL, GALEANO et ROY (ou toute société s'y substituant) – Abrogation de la délibération du 25 janvier 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Abroge la délibération municipale en date du 25 janvier 2016, exécutoire le 26 janvier 2016, qui avait autorisé la cession par la Commune du lot n°7 actuellement cadastré AH n°160p (8 434m<sup>2</sup>), sous réserve du document d'arpentage au profit de Messieurs BOUETEL, GALEANO et ROY ou toute personne morale pouvant s'y substituer.
- ❖ Clinique de l'Alliance – Raccordement ligne HTA secours – Convention de passage entre la rue de la Fontaine de Mié et la route de Rouziers sur les parcelles AH n° 42 et n° 135 appartenant au domaine privé de la Commune – Autorisation de signer un acte notarié de constitution de servitude

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous actes et pièces utiles à cette servitude,
  - 2) Précise que la convention de servitude est consentie à titre gratuit,
  - 3) Donne son accord pour le maintien dans le domaine privé de la commune,
  - 4) Désigne Maître HARDY, notaire à TOURS, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique,
  - 5) Dit que cet acte ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
  - 6) Précise que les frais liés à cet acte sont à la charge d'ENEDIS.
- ❖ Environnement – Convention d'usage d'un terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d'un site de compostage collectif

Le Conseil Municipal,





Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte la convention d'usage d'un terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d'un site de compostage collectif sur le quartier de la Ménardière
- 2) Approuve l'accord sur la mise à disposition du composteur auprès de l'Association de l'Amicale des Petits Jardiniers et de financer ce composteur à hauteur de 165 € TTC par an.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 12 mars 2018**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Attentats dans l'Aude

A la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats dans l'Aude le vendredi 23 mars dernier.

Le Maire,

Philippe BRIAND.